



Balcó dels Aspres

## MAIRIE D'OMS

Bulletin d'Informations Municipales n° 45

SEPTEMBRE 2014

### Le mot du maire.

L'été est presque terminé, sur le calendrier, car on a l'impression qu'il commence à peine.

Le travail associatif va reprendre. J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de la fête le 9 Août dernier.

Voici également venu le temps de la rentrée des classes. Souhaitons la bienvenue à Sébastien le nouvel instituteur responsable de l'école. Il va mettre en place les nouveaux rythmes scolaires – école le mercredi matin et temps d'activités périscolaires le vendredi après-midi.

Malgré les efforts, les effectifs s'étiolent. Si on mesure le nombre de maisons en vente, en et hors le village, on comprend facilement que la situation économique et la hauteur des salaires ne permettent pas l'installation de familles jeunes, du moins en âge d'avoir des enfants en primaire. Faut-il se lancer comme nombre de communes de piémont et de plaine à une course lotissements/maintien des classes.

Je m'explique : pour maintenir les classes les municipalités lancent des lotissements. Les classes sont maintenues grâce aux enfants des nouveaux résidents mais quelques années après ces derniers vont au collège, les classes se vident, que faire ? Construire un nouveau lotissement et ainsi de suite...

Chacun comprendra que cette « guerre », perdue d'avance par tous, nous ne devons pas la mener.

Car, outre que les possibilités d'extension sont minces pour notre village, il est pratiquement certain que nous ne serions pas en mesure de trouver suffisamment de familles volontaires pour s'installer dans de bonnes conditions à OMS.

Où se situe la juste mesure ?

Maintenir l'école, sans aucun doute, en aidant au maximum les familles implantées : maintien cantine, maintien possibilité garderie avant et après les classes, prise en compte part importante

du salaire d'une employée pour scolariser une partie des enfants en maternelle malgré la suppression, par l'Education Nationale du poste d'enseignant.

- Accueillir dans les meilleures conditions les enfants des villages en amont.

- Favoriser l'implantation de familles œuvrant dans le domaine de l'artisanat d'art.

C'est cette voie que je vous propose de poursuivre y compris en construisant un bâtiment pour abriter les enfants actuellement scolarisés et répondre aux nécessités de la loi handicap.

Bonne rentrée à tous.

### Réception programmes télévision

Un programme de redéploiement de six nouvelles chaînes de TNT en haute définition est mis en place depuis le 12 Décembre 2012. Notre commune sera concernée à partir du 23 Septembre 2014. Cette nouvelle offre s'accompagnera, en réception hertzienne, d'une recherche et mémorisation de canaux mais pourrait entraîner quelques problèmes de réception.

Un numéro spécial 0 9760 818 818 (prix d'un appel local) est à votre disposition pour signaler les difficultés.

Des informations sont également en ligne à l'adresse suivante : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr). Des aides financières peuvent être obtenues par les téléspectateurs qui ne recevraient plus certaines chaînes à la suite de changement de canaux.

### Télé déclaration pour les autorisations de brûlage.

L'arrêté préfectoral du 26 Août 2013 donne la possibilité aux propriétaires de procéder, sous certaines conditions, à l'incinération des végétaux coupés entre le 1<sup>er</sup> Octobre et le 31 Mai de chaque année. Une déclaration doit être effectuée préalablement en mairie. Cette demande, validée par le maire est ensuite transmise au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Afin d'alléger cette procédure, la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) a développé, en collaboration avec le SDIS, un outil informatique permettant d'effectuer un traitement entièrement dématérialisé des déclarations évoquées ci-avant.

A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014, la télé déclaration devra se faire à l'adresse suivante <http://www.autorisation-brulage66.com>.

A défaut d'accès INTERNET, sa demande sera traitée directement en mairie, par télé déclaration.

## **Recensement :**

**Qui :** Les jeunes français doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de leur anniversaire. Pour faire simple, un exemple : un garçon ou fille née le 9 Septembre 1998 doit se faire recenser entre le 9 Septembre et le 31 Décembre 2014. La démarche vient obligatoirement du mineur ou de ses parents. L'administration ne délivre aucune convocation.

**Où :** à la mairie du lieu de domicile.

**Comment :** en apportant une pièce d'identité et un livret de famille à jour.

**Pourquoi :** la mairie délivre une attestation de recensement. Ce document est obligatoire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire). Ce document doit être conservé soigneusement car il n'est pas délivré de duplicata.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour la journée défense et citoyenneté et pour une inscription d'office sur les listes électorales (à ses 18 ans).

## **Activités associatives**

Association Loisirs d'Oms 2014-2015 communique  
Nos activités

### **RANDONNEE**

Un Jeudi par mois, rdv à 13 heures 30, devant la mairie.

Sorties avec dénivelé de 2 à 500 mètres, en fonction du temps et des participants.

Cotisation annuelle (licence FFRP obligatoire, incluse) : 27 €

Première sortie : Jeudi 2 Octobre 2014

### **TAÏ-CHI\*\***

Le Vendredi, de 18 à 19 heures, salle polyvalente.  
1<sup>o</sup> séance ; le vendredi 19 Septembre 2014

**SCRABBLE** (salle 1<sup>o</sup> étage école) \*\*

**PETANQUE** (Place de la mairie) \*\*

Le Mercredi à 14 heures 30

1<sup>o</sup> rencontre : Mercredi 3 Septembre 2014

### **ATELIER ARTS CREATIFS \*\***

Modelage, dessin, peinture, collages....

Le Lundi, à 16 heures 30 (salle 1<sup>o</sup> étage de l'école)

1<sup>o</sup> atelier : Lundi 15 Septembre 2014

\*\*Pour ces activités, l'adhésion à l'Association est de 15€

### **VIDE GRENIERS**

L'association Loisirs d'Oms organise le dimanche 14 Septembre 2014, sur la place de la mairie, un vide-greniers. Inscription obligatoire le 12 Septembre à la bibliothèque.

### **Les Amis du Patrimoine**

Les Amis du Patrimoine organisent les Journées du Patrimoine les 20 et 21 Septembre 2014- programme joint.